

## **Violence domestique**

Où trouver de l'aide

Qu'est-ce que la violence domestique?

Aide pour les personnes à l'origine de violences

Enfants

Violence sexuelle

Droit de séjour

Harcèlement

Mariage forcé et excision

## Où trouver de l'aide

La violence domestique (Häusliche Gewalt) est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple. Il est important de se faire aider en cas de violence domestique! Divers services fournissent des informations, des conseils et du soutien. Les consultations sont généralement confidentielles et souvent gratuites. Le recours à l'interprétation est possible si nécessaire. Vous trouverez de l'aide auprès des services suivants.

### En cas d'urgence

Vous trouverez ici plus d'informations sur l'aide en cas d'urgence:

- Police: 112 / Ambulance: 144
- Protection, conseil et hébergement pour les femmes avec et sans enfant: Frauenhaus beider Basel (24h/24, 7j/7), 061 681 66 33, [www.frauenhaus-basel.ch](http://www.frauenhaus-basel.ch)
- Protection, conseil et hébergement pour les femmes avec et sans enfants: Wohnen für Frauen und Kinder (24h/24, 7j/7), 061 302 85 15, <https://wohnen-frauen-kinder.heilsarmee.ch> (DE)
- Aide médicale pour les femmes: Urgences de la clinique d'obstétrique de l'hôpital universitaire (Frauenklinik Universitätsspital, 24h/24, 7j/7), 061 328 75 00, [www.unispital-basel.ch/frauenklinik](http://www.unispital-basel.ch/frauenklinik)
- Aide médicale pour les bébés, les enfants et les jeunes: urgences de l'hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâle (Universitäts-Kinderspital beider Basel, 24h/24, 7j/7), 061 704 12 12, [www.ukbb.ch](http://www.ukbb.ch) (DE)
- Aide médicale: service des urgences de l'hôpital universitaire de Bâle (Universitätsspital Basel, 24h/24, 7j/7), 061 265 25 25, [www.unispital-basel.ch/notfallzentrum](http://www.unispital-basel.ch/notfallzentrum)
- Intervention de crise, aide en cas de problèmes psychologiques: urgences des cliniques psychiatriques universitaires de Bâle (Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel, 24h/24, 7j/7), 061 325 51 00, [www.upk.ch](http://www.upk.ch) (DE)

## Consultation

Confidentiel et gratuit, interprétation possible.

- Consultation, accompagnement et soutien financier pour les femmes, les hommes, les enfants et les jeunes: Opferhilfe beider Basel, 061 205 09 10, [www.opferhilfe-beiderbasel.ch](http://www.opferhilfe-beiderbasel.ch)
- Intervention de crise et conseil: service social de la police cantonale (Fachstelle für Häusliche Gewalt der Kantonspolizei), 061 267 70 38
- Consultation en cas de problème d'alcoolisme et de dépendance: département de la santé, division Dépendance (Abteilung Sucht), 061 267 89 00, [www.sucht.bs.ch](http://www.sucht.bs.ch) (DE)
- Consultation en cas de problèmes de dépendance dans diverses langues: centre de consultation multiculturel MUSUB, 061 273 83 05, [www.mituns.ch](http://www.mituns.ch)
- Consultation anonyme (par téléphone, chat et e-mail): La Main Tendue (Dargebotene Hand) (24h/24, 7j/7), 143, [www.143.ch](http://www.143.ch)
- Aide et consultation pour les parents, les familles et les personnes de référence: service d'urgence pour les parents (Elternnotruf, 24h/24, 7j/7), 0848 35 45 55 (tarif réseau fixe), [www.elternnotruf.ch](http://www.elternnotruf.ch)
- Consultation pour les hommes à la recherche de conseils: bureau d'accueil pour les hommes de la région de Bâle (Männerbüro Region Basel), 061 691 02 02, [www.mbrb.ch](http://www.mbrb.ch) (DE). Le prix de la consultation dépend des possibilités financières des personnes venant chercher conseil.

## Enfants et jeunes

Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser jour et nuit à Pro Juventute pour parler d'une situation familiale difficile. Par téléphone, chat, SMS ou e-mail.

- Consultation anonyme pour les enfants et les jeunes (par téléphone, chat, SMS et e-mail): Pro Juventute, consultation confidentielle et gratuite 24h/24 et 7j/7, tél. 147, [www.147.ch](http://www.147.ch)

## **Prise en charge médicale et documentation des lésions**

En cas de violence physique et sexuelle, il est recommandé de consulter un ou une médecin aussi vite que possible. L'examen est confidentiel. La police est seulement informée si la victime le souhaite.

L'hôpital universitaire de Bâle (Unispital Basel) est spécialisé dans les blessures et le relevé des preuves à la suite de violences physiques et sexuelles. Toute personne se faisant traiter ailleurs doit demander au personnel médical de consigner méticuleusement les traces de violence.

- Femmes: urgences gynécologiques de l'hôpital universitaire (Frauenklinik Universitätsspital Notfall, 24h/24, 7j/7), 061 328 75 00, [www.unispital-basel.ch/frauenklinik](http://www.unispital-basel.ch/frauenklinik), Spitalstrasse 21
- Hommes: urgences de l'hôpital universitaire de Bâle (Universitätsspital Basel Notfallzentrum, 24 h/24, 7j/7), 061 265 25 25, [www.unispital-basel.ch/notfallzentrum](http://www.unispital-basel.ch/notfallzentrum)
- Cabinet médical ou service des urgences de l'hôpital le plus proche
- Service d'aide aux victimes Opferhilfe beider Basel, 061 205 09 10, [www.opferhilfe-beiderbasel.ch](http://www.opferhilfe-beiderbasel.ch)

## **Consultations pour les personnes à l'origine de violences**

Confidentiel, interprétation possible.

- Consultation pour les personnes à l'origine de violence domestique: centre de consultation en cas de conflit avec violence domestique (Konfliktberatung Häusliche Gewalt), 061 267 00 26, [www.bdm.bs.ch](http://www.bdm.bs.ch) (DE)
- Consultation pour les hommes à la recherche de conseils: bureau d'accueil pour les hommes de la région de Bâle (Männerbüro Region Basel), 061 691 02 02, [www.mbrb.ch](http://www.mbrb.ch) (DE). Le prix de la consultation dépend des possibilités financières des personnes venant chercher conseil.

## **Autres services**

Le site Internet «Halt Gewalt» (stop à la violence) pour la lutte contre la violence domestique recense d'autres services qui peuvent vous aider. Par exemple, en cas de questions dans le domaine de la migration, des addictions, du conseil juridique ou du conseil si vous vous trouvez dans une situation familiale difficile.

## **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/ou-trouver-de-laide](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/ou-trouver-de-laide)

## **Qu'est-ce que la violence domestique?**

La violence domestique (Häusliche Gewalt) est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple. Elle cause des blessures physiques et psychologiques et se manifeste sous différentes formes. La violence domestique est interdite en Suisse.

### **Qu'est-ce que la violence domestique?**

La violence domestique est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple, c'est-à-dire entre personnes mariées, en couple ou séparées. Et ce qu'elles vivent ensemble ou séparément. La violence entre les parents et les enfants et celle entre frères et sœurs est aussi considérée comme de la violence domestique.

La violence domestique peut générer des troubles psychologiques et psychosomatiques. Elle nuit en particulier au bon développement et à la socialisation des enfants. Les enfants qui subissent indirectement la violence domestique sont aussi concernés.

### **Qui concerne-t-elle?**

Toute personne peut être concernée par la violence domestique: jeunes et moins jeunes, personnes suisses ou étrangères, familles riches ou pauvres. En Suisse, de nombreuses personnes souffrent de violence au sein de la famille ou de leur (ancien) couple. Il est important que les personnes concernées demandent de l'aide.

### **Types de violence**

Il existe différentes formes de violence domestique: physique, psychologique, sexuelle ou économique. Souvent, plusieurs formes de violence surviennent en parallèle.

Exemples: insulter en permanence, interdire les contacts, enfermer, bousculer, contrôler, imposer des relations sexuelles, prendre de l'argent, interdire d'apprendre une langue, négliger les enfants. Les menaces sont aussi considérées comme de la violence domestique.

### **La violence domestique est interdite**

La violence domestique est interdite. Elle fait l'objet de poursuites pénales. Si elle a connaissance d'actes de violence domestique, la police doit mener une enquête. Même si la personne qui a subi la violence n'est pas d'accord.

### **Consultations LAVI (Opferhilfe)**

Les centres LAVI (Opferhilfe) fournissent des conseils et des informations aux personnes victimes de violence au sein de la famille ou de leur (ancien) couple. Cette offre est gratuite. Des spécialistes vous aident à décider que faire ensuite.

Le personnel des centres LAVI a l'obligation de garder le secret, c'est-à-dire qu'il ne peut informer personne du contenu des entretiens, pas même la police.

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/quest-ce-que-la-violence-domestique](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/quest-ce-que-la-violence-domestique)

## **Aide pour les personnes à l'origine de violences**

Toute personne exerçant des blessures physiques ou morales doit prendre ses responsabilités et demander de l'aide. En consultation, il est possible d'apprendre à changer de comportement.

### **Où trouver de l'aide?**

Dans le programme de prévention, on apprend à résoudre les conflits sans violence. L'offre s'adresse aux adultes. Il est possible de recourir à un service d'interprétation. Inscription au 061 267 44 90 ou par e-mail à [haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch](mailto:haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch). La participation est gratuite.

Autres offres:

- Centre de consultation en cas de conflit avec violence domestique, 061 267 00 26, [www.bdm.bs.ch](http://www.bdm.bs.ch) (DE)
- Bureau d'accueil pour les hommes de la région de Bâle (Männerbüro Region Basel), 061 691 02 02, [www.mbrb.ch](http://www.mbrb.ch) (DE)

Le prix de la consultation dépend des possibilités financières des personnes venant chercher conseil.

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un dans l'immédiat, vous pouvez contacter La Main Tendue (Dargebotene Hand) par téléphone, SMS, chat ou e-mail. Quelqu'un vous répondra à toute heure du jour et de la nuit. Il n'est pas nécessaire de donner son nom (consultation anonyme).

- La Main Tendue (Dargebotene Hand), 24h/24, 7j/7, 143, [www.143.ch](http://www.143.ch)

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/aide-pour-les-personnes-a-lorigine-de-violences](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/aide-pour-les-personnes-a-lorigine-de-violences)

# Enfants

Les enfants qui subissent de la violence à la maison ont besoin d'aide.

## Répercussions de la violence domestique sur les enfants

La violence domestique vécue à la maison a des répercussions négatives sur le développement des enfants, et ce même lorsque la violence n'est pas dirigée directement à leur rencontre.

Certains enfants souffrent en silence, tandis que d'autres présentent différents symptômes. Par exemple: difficultés à l'école, énurésie, maux de tête, troubles du sommeil ou du comportement alimentaire, problèmes d'interaction avec d'autres enfants ou agressivité.

## Ces services viennent en aide aux enfants

Les centres LAVI (Opferhilfe) conseillent les enfants et les jeunes victimes de violence domestique. Vous trouverez ici plus d'informations sur l'aide aux victimes des centres LAVI.

Le Service infanto-juvénile (Kinder- und Jugenddienst, KJD) du département de l'éducation soutient le bon développement des enfants et des jeunes. Enfants et les jeunes peuvent s'adresser à ce service pour obtenir de l'aide, par exemple en cas de conflits familiaux.

## Que peuvent faire les enfants?

Il est important que les enfants qui subissent des violences à la maison en parlent avec des personnes extérieures à la famille. Par exemple: personnes du corps enseignant ou du travail social scolaire, parents d'amis ou d'amies, voisines ou voisins.

Pro Juventute propose des consultations jour et nuit. L'interlocutrice ou l'interlocuteur ne parlera de l'entretien à personne. Cette personne est à l'écoute et contribue à la recherche de solutions. L'appel est gratuit et confidentiel (pas besoin de donner son nom). Contact possible par SMS, chat ou e-mail.

## Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/enfants](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/enfants)



## **Violence sexuelle**

Les agressions sexuelles se produisent aussi au sein d'un (ancien) couple ou de la famille. La violence sexuelle est une forme de violence domestique. Elle peut être dénoncée à la police. Même si vous décidez de ne pas dénoncer les actes de violence à la police, il est important de vous soumettre à un examen médical aussi vite que possible après une agression.

### **Consultation médicale**

Le service de gynécologie (Frauenklinik) ou les urgences (Notfallzentrum) de l'hôpital universitaire de Bâle (Universitätsspital Basel) procèdent à des examens confidentiels.

- Les médecins n'informent personne.
- Les lésions sont documentées. Durée de conservation: 1 an.
- Les documents peuvent être remis à la police ultérieurement. Ce sont des preuves importantes.
- Les médecins peuvent vous mettre en contact avec le centre LAVI (Opferhilfe).

### **Période entre l'agression et l'examen médical**

- Ne prenez pas de douche et ne vous lavez pas, même les mains.
- Si possible, n'allez pas aux toilettes.
- Ne lavez pas vos vêtements, emmenez-les à l'examen.

### **Consultations juridiques et psychologiques**

Les centres LAVI (Opferhilfe) peuvent fournir un soutien psychologique. Les spécialistes sauront répondre à la plupart de vos questions. Vous trouverez de l'aide [ici](#).

## **Dénonciation à la police**

La police a l'habitude de recevoir des dénonciations pour violence sexuelle. Les auditions sont menées par une personne du même sexe que la victime. La dénonciation peut être faite au poste de police. Une personne de confiance ou bien un ou une spécialiste du centre LAVI peut accompagner la victime.

En dehors des horaires de bureau, appelez la police aux numéros d'urgence 117 ou 112. Le service social (Sozialdienst) de la police cantonale est spécialiste des questions de violence domestique et sexuelle:

- Service social de la police cantonale: 061 267 70 38 (pendant les horaires de bureau)

## **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/violence-sexuelle](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/violence-sexuelle)

## **Droit de séjour**

Il est important de se faire conseiller. Les consultations auprès du centre LAVI (Opferhilfe) n'ont aucune influence sur le droit de séjour; elles sont confidentielles. Le centre LAVI n'en informe personne.

### **Droit de séjour en cas de séparation pour cause de violence domestique**

Une personne qui a le droit de séjourner en Suisse à la suite d'un mariage et qui subit de la violence domestique peut, selon les circonstances, rester en Suisse après la séparation. Chaque situation est différente. C'est pourquoi il est important de se faire conseiller personnellement.

Le centre LAVI (Opferhilfe) peut fournir de l'aide: un ou une spécialiste explique la situation d'un point de vue juridique et soutient la personne concernée dans les prochaines étapes. La consultation est gratuite et confidentielle. Il est possible de recourir à un service d'interprétation.

### **Documentation de la violence**

Il est important d'avoir des preuves de la violence. Exemples: photos des blessures, captures d'écran des menaces ou insultes sur WhatsApp, Facebook, etc. Les preuves devraient être conservées dans un lieu sûr, comme chez une amie ou sur le lieu de travail.

Il serait en outre judicieux que quelques personnes de l'entourage soient mises au courant de la violence subie. Par exemple: une amie, un collègue de travail, une voisine ou quelqu'un de l'école.

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/droit-de-sejour](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/droit-de-sejour)

# Harcèlement

Le harcèlement est une forme de violence et peut être très éprouvant. Il est important d'en parler et de se faire aider.

## Le harcèlement, qu'est-ce que c'est?

Par harcèlement, on entend le comportement d'une personne qui observe, contacte, suit et importune une autre personne de manière démesurée contre son gré. La personne qui harcèle est souvent issue de l'entourage de la victime (ex-partenaire), mais peut aussi être une personne inconnue.

Exemples de harcèlement: envoyer un nombre important de SMS, d'e-mails et d'autres messages, épier sur le lieu de travail ou au domicile, effectuer des appels téléphoniques incessants, offrir des cadeaux non sollicités, se renseigner sur la personne dans son entourage.

Le harcèlement peut impacter la santé de la victime sur les plans physique et psychologique.

## Documentation de la violence

En cas de harcèlement, il est important d'avoir des preuves. Par exemple: tenir un journal et prendre note de chacun des actes (cadeaux, mots, appels, etc.), informer l'entourage (voisins, amis, employeur) et faire des captures d'écran ou des photos des messages (WhatsApp, Facebook, etc.).

## Trouver de l'aide

Le centre LAVI (Opferhilfe) peut fournir de l'aide: un ou une spécialiste analyse la situation d'un point de vue juridique et soutient la personne concernée dans les prochaines étapes.

Le service social (Sozialdienst) de la police cantonale est spécialisé dans les affaires de harcèlement. Les personnes concernées peuvent aussi s'adresser à lui.

## Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/harcelement](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/harcelement)

## **Mariage forcé et excision**

Le mariage forcé (Zwangsheirat) et l'excision (Mädchenbeschneidung) sont interdits en Suisse. Divers services spécialisés peuvent vous aider, mais aussi le centre LAVI (Opferhilfe).

### **Le mariage forcé, qu'est-ce que c'est?**

On parle de mariage forcé lorsqu'une personne se marie sous la pression de sa famille et contre son gré. Le mariage peut être déclaré nul. Les personnes concernées ont le choix de rester mariées ou de se séparer. Si elles sont contraintes de rester mariées, c'est un mariage forcé.

Exemples de contrainte: menace, chantage, pression psychologique ou violence physique.

Le mariage forcé est interdit en Suisse.

### **Aide**

Le Service pour les droits humains mariageforce.ch propose des consultations confidentielles et gratuites aux personnes concernées et aux spécialistes: assistance 0800 800 007 / info@mariageforce.ch

### **L'excision, qu'est-ce que c'est?**

L'excision est l'ablation des parties génitales féminines. Elle existe sous diverses formes et pratiques. De nombreuses filles et femmes excisées souffrent de troubles psychologiques et de problèmes de santé.

L'excision est interdite. Les parents sont aussi punissables s'ils organisent l'excision de leur enfant hors de Suisse.

### **Aide**

Le Réseau suisse contre l'excision fournit des informations et met en réseau avec des spécialistes. Caritas Suisse propose des consultations confidentielles et gratuites aux familles concernées: 042 419 23 55 / conseil@excision.ch

Le centre LAVI (Opferhilfe) peut aussi apporter de l'aide.

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/mariage-force-et-excision](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/mariage-force-et-excision)